

CONSEIL DE VILLE

mardi 7 février 2017

Liste des collectifs reconnus par le Conseil de ville : voir à la fin de ce compte-rendu la liste à jour au 7 février 2017.

Introduction par Raoul Urru

M. Raoul Urru, adjoint à la vie associative et à la citoyenneté, présente Bernard Alba qui anime la soirée avec lui.

En préambule, R. Urru présente Rémy Cottaz, stagiaire dans le cadre de son Master "audiovisuel et médias numériques" à l'Institut de la communication et des médias (ICM). Rémy aura pour mission de réaliser des vidéos consacrées au bilan de mi-mandat.

R. Urru félicite Clément Colomby, jeune Eybinois pour son parcours sportif exemplaire. En effet, après avoir obtenu le titre de champion du monde de relais au 4x25m 4 nages, il a remporté en février 2017, le titre de champion d'Europe de ski nordique adapté en Italie.

Partie I – Point sur les collectifs / concertations élus-habitants

- **Collectif mixte Espace nature**

Suite à l'atelier citoyens du 30 novembre dernier, le collectif poursuit son travail sur le devenir de l'Espace nature.

H. Reverdy revient sur la visite sur le terrain du samedi 4 février qui a réuni une trentaine de personnes autour de P. Aspe de Terre vivante. Cette rencontre avait pour but de visualiser les différents espaces et d'informer sur la taille et l'entretien des arbustes et arbres fruitiers.

Deux autres ateliers citoyens sont d'ores et déjà programmés le mercredi 1^{er} et le mardi 28 mars à 18h, à la Maison des habitants l'Illiadé.

J. Penin intervient pour proposer aux élus d'installer des barrières amovibles autour du bassin de rétention pour permettre de faire de la luge en hiver.

H. Reverdy explique qu'un arrêté préfectoral impose que le bassin soit clos pour une question de sécurité. Il est donc préférable de réfléchir sur l'ensemble du terrain pour permettre de faire de la luge à un autre endroit, moins dangereux.

Partie II – Appel à projets, nouvelles idées ou nouveaux collectifs d'habitants

- **Monnaie locale Grenoble – Le Cairn**

Présentation par C. Vialle et G. Lepez, accompagnés par deux membres de l'association le Cairn. Ce projet de monnaie locale est en cours de création sur le bassin grenoblois. C'est une monnaie qui circule sur un territoire géographique donné, au sein d'un réseau d'acteurs choisis (commerces et services de proximité, artisans, producteurs, associations et PME locales). Le but est de donner du sens à nos échanges, d'aller vers une économie plus juste et solidaire. Une monnaie locale ne remplace pas la monnaie nationale. La loi de finance de 2014 encadre cette nouvelle monnaie qui existe dans 40 territoires en France dont Chambéry.

Depuis près de deux ans, un groupe de citoyens (environ 150 adhérents bénévoles) s'est constitué pour porter ce projet qui devrait voir le jour en septembre prochain. C. Vialle et G. Lepez invitent les Eybinois intéressés de se joindre à leur collectif et à aller sur le site www.cairn-monnaie.com pour en savoir plus. Un article sera publié sur le prochain journal et sur le site de la ville.

● **Projet plantation terrain du Val**

En attendant le démarrage du projet urbain au Val, la Ville a signé, avec l'établissement public foncier du Dauphiné (Epfl), une convention de mise à disposition du terrain qui se trouve derrière l'ex école maternelle du Val.

Ce terrain a été nettoyé et les élus, dont JJ. Pierre, proposent qu'un collectif d'habitants cultive cette parcelle. L'idée est de créer un jardin partagé éphémère. Cette démarche a pour but de réunir des habitants, des jeunes et des enfants autour d'un projet de plantation de manière conviviale et solidaire. JJ. Pierre invite les personnes intéressées de se faire connaître auprès de lui. Ce projet pourrait voir le jour en mars.

Partie III - informations de la Ville / Métropole

Présentation de la délibération cadre "espaces publics/voirie"

Madame le Maire présente cette délibération votée au Conseil communautaire le vendredi 3 février. Cette délibération fixe les relations, les modes de travail et le financement entre les communes et la Métropole qui a récupéré la compétence voirie. Cette délibération présente les grands axes et principes concernant tous les travaux :

- promouvoir le partage des usages et l'identité des territoires en terme d'aménagement et de gestion des espaces publics,
- bien gérer les espaces publics et le réseau de voiries existants : faire mieux avec moins tout en répondant aux exigences de sécurité et aux enjeux environnementaux du territoire,
- Mettre en place un programme d'amélioration des infrastructures de circulation,
- accompagner de manière réactive les demandes d'adaptation de proximité,
- accompagner les évolutions du territoire et de l'urbanisation,
- revoir la place du citoyen et de l'utilisateur et favoriser les expérimentations d'usage.

Madame le Maire explique, plus précisément, les difficultés financières des communes suite au transfert de compétence de la voirie à la Métropole. En effet, selon les travaux effectués pendant les trois dernières années par les différentes communes, il se trouve que certaines d'entre elles ont des espaces publics bien entretenus et d'autres moins. Cela a pour conséquence un déséquilibre financier par rapport au besoin de travaux de certaines communes. La Métropole a donc décidé de calculer une moyenne d'entretien pour ne pas pénaliser les villes dont le besoin de travaux de voirie est moindre.

Il est important de comprendre que la Métropole ne peut pas répondre à toutes les demandes de travaux. Elle organise ceux-ci selon différentes catégories dont l'aménagement urbain lié à un nouveau bâtiment qui nécessite des travaux de la Ville : par exemple, le parvis du nouveau collège des Saules.

Il existe aussi les interventions de proximité avec une enveloppe de 25 604€ par commune pour 2017. Si les communes acceptent de rajouter la même somme dans le pot commun, alors la Métropole participera également à hauteur de 25 604€ : d'où un total de 76 612€ pour financer ces travaux de proximité.

Pour 2017, Madame le Maire et les élus ont décidé d'inscrire les travaux de la première phase de l'avenue d'Echirrolles avec les 211 000€ affectés par la Métropole. Il restera à la charge de la Ville l'éclairage public.

En conclusion, il faut que les Eybinois sachent que les moyens financiers ont fortement diminué et qu'il sera plus difficile de faire de gros travaux. Il est impératif d'anticiper les futurs aménagements car cela nécessite de négocier auprès de la Métropole. Le transfert de la compétence voirie n'exclut aucunement le travail des élus et techniciens des communes qui doivent défendre et suivre les projets.

Dénomination nouvelle rue au Belvédère 2

R. Urru propose aux personnes présentes au Conseil de Ville de voter parmi six noms de personnalités féminines - Florence Arthaud, Lucie Baud, Simone de Beauvoir, Colette, Marie Curie et Germaine Tillion - pour choisir le futur nom de la nouvelle rue qui se trouve sur le haut d'Eybens.

Le nom de Germaine Tillion remporte le plus de voix. Le Conseil de Ville valide donc ce nom pour cette nouvelle rue.

Budget 2017

En préambule de la présentation de Y. Poitout, Madame le Maire rappelle les grands axes politiques : la transition écologique et énergétique, la citoyenneté, la cohésion sociale et l'égalité des chances et la transition numérique.

Le budget a été voté lors du Conseil municipal de décembre 2016 avec une partie fonctionnement (20 878 520€, en baisse de 0,11 % par rapport à 2016) et une partie investissement (11 663 950€ en baisse de 9,72 % par rapport à 2016).

Les dotations de l'État passent de 1M€ en 2013 à 26 264€ en 2015 et il est prévu une dépense, en 2017, de 175 000€. Cela signifie que la Ville va perdre 1,2M€ au niveau des recettes.

Cela implique de renforcer la stratégie financière. En effet, la baisse de la DGF et l'érosion de l'attribution de compensation de la Métro au fil des transferts de compétences font que les recettes vont être contraintes.

Pour limiter l'effet « ciseaux », il est obligatoirement de restreindre les dépenses, mais la Ville réaffirme ses objectifs politiques, à savoir :

- stabiliser la fiscalité locale (donc, pas d'augmentation des taux des fiscalités locales),
- privilégier l'entretien de le patrimoine collectif en sauvegardant les investissements les plus vertueux,
- poursuivre le désendettement.

Par rapport au budget 2016, il est prévu :

- une augmentation des impôts et taxes de 1,3 % (au regard du nombre de logements neufs et l'augmentation prévue par l'État de la base fiscale),
- une baisse de 16 % des dotations et participations par rapport au budget 2016 (puisque cette baisse est estimée à 8 %),
- une hausse de 0,5 % des produits des services (soit une hausse marginale au regard de l'ensemble des recettes).

Les recettes réelles de fonctionnement seront ainsi quasiment égales puisque la diminution sera de 0,08 %.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le budget prévoit de :

- diminuer de 5 % les charges à caractère général,
- limiter les dépenses de personnels à +0,5 % grâce aux 14 ETP en moins en trois ans,
- diminuer de 5 % les subventions et participations,
- diminuer de 2,5 % les charges financières par un travail sur les emprunts,
- resserrer le périmètre des services publics (par exemple, la piscine, par la réduction du nombre de jours d'ouverture).

De ce fait, les dépenses de fonctionnement vont diminuer de 1,60 %.

Toutefois, en ce qui concerne la programmation pluriannuelle d'investissements, il est prévu de mettre :
- 730 000 € pour l'entretien du patrimoine afin de préserver non seulement le patrimoine, mais également les conditions de travail des salariés ;

- 1 300 000 € sur nos trois grands axes :

- au titre d'Eybens Ville solidaire, pour renforcer l'égalité des chances par des investissements importants sur les groupes scolaires (par exemple, la rénovation de Bel Air et les études sur le Val).
- au titre d'Eybens Ville citoyenne, sportive et culturelle, durable pour la rénovation thermique des équipements sportifs et de l'Odyssée, toujours dans l'objectif d'améliorer le confort de ces lieux et de diminuer les dépenses liées à leur utilisation.
- au titre d'Eybens Ville innovante avec la poursuite du développement du Wifi public et la mise en place de la gestion de la relation citoyenne qui est importante dans notre objectif de fonctionnement entre les habitants, les élus, les salariés.

S'agissant de la gestion de dette, le désendettement a été d'environ 200 000 € en 2016

Le taux moyen des emprunts passe de 3,1 % à 2,9 %. Nous profitons toujours pour l'instant de l'étiage des taux.

Pour 2017, nos prévisions d'emprunt vont être de 1 à 1,3 M€ du fait que l'opération de rénovation de Bel Air va se faire en direct et non plus avec un portage comme cela était initialement prévu et nous nous fixons un désendettement de 350 000 €.

Retour sur la réunion du 14 décembre aux Maisons Neuves

JL. Rochas fait le point sur cette réunion qui avait été organisée suite à différents problèmes d'insécurité soulevés par les habitants des Maisons Neuves. Lors de cette rencontre, les élus ont proposé de créer un groupe de voisins vigilants/solidaires. L'idée étant de travailler sur le mieux-vivre ensemble, sur l'entraide et sur la solidarité.

Une première rencontre est prévue le 13 février à 19h à la Maison des habitants les Coulmes avec les habitants intéressés par ce projet.

Toujours aux Coulmes, une autre réunion est programmée le vendredi 17 février à 17h30 qui prendra la forme d'une permanence sur les questions de tranquillité publique en présence de JL. Rochas et de la police municipale.

Information Atelier vélo

L'atelier vélo, qui existe depuis 3 ans, est devenu une véritable action citoyenne. Au-delà de la réparation de vélo, c'est un lieu de rencontre pour échanger avec le public.

J. Ponnard, membre de Grenoble Métropole Cycliste 38 (GMC38), présente deux innovations par rapport aux éditions 2015 et 2016 :

- Proposer des vidéos didactiques sur les gestes essentiels de la réparation des vélos,
- proposer des séances de "remise en selle" pour réapprendre à pédaler à ceux qui ont peur en vélo : travail sur la maniabilité, dextérité.

Depuis l'année dernière, le GMC 38 est devenu le GMC38 Formation avec un engagement des membres (plus de 100 licenciés) à venir au moins une fois/an participer à l'atelier vélo. Le calendrier de présence de l'atelier sera publié sur le site de la Ville dans les prochains jours.

Partie IV – Point Conseil des aînés

Présentation par N. Doitteau, adjointe à la cohésion sociale, du conseil des aînés créé en janvier 2016. Ce dispositif est intergénérationnel pour permettre aux habitants de venir construire avec l'équipe municipale les projets pour les aînés. Au sein de la politique sociale menée par la municipalité, et principalement le CCAS, trois axes sont dédiés à la politique gérontologique : être en forme, bien vieillir chez soi et être un citoyen actif. De chacun de ces axes découlent des objectifs et des actions à mettre en œuvre :

- Répondre aux axes prioritaires : être citoyen actif et mise en place d'une instance consultative,
- Avoir une meilleure visibilité sur cette population (3,36% de la population totale pour les + de 80 ans et les + de 60 ans représente 19,8% de la population totale – 49% d'augmentation en 13 ans),
- Recueillir la parole de cette population afin de mieux identifier leurs préoccupations et adapter notre commune au vieillissement en général et aux besoins particuliers.

Deux groupes de travail (environ 18 personnes) se sont constitués autour des thèmes de l'habitat et des animations/festivités. Ils se rencontrent trois à quatre fois par an plus une à deux plénières.

La volonté de l'équipe municipale est que ce conseil puisse permettre au plus grand nombre, quelque soit son âge, de s'investir et de participer pour construire ensemble la ville de demain. Pour cela, les élus sont présents à chaque réunion et, depuis novembre dernier, un agent de développement local a été recruté par le CCAS pour créer et mettre en place des projets participatifs et maintenir ce dynamisme.

Partie V – Questions libres

A la question concernant la gratuité des transports, le Maire annonce que le SMTC réfléchit sur ce sujet actuellement. La problématique est de trouver les financements qui permettrait de proposer cette gratuité aux usagers. Il faudrait trouver un modèle économique ce qui n'est pas évident à ce jour. Seuls les abonnements des 18/25 ans ont été baissés de 50% et il existe une tarification solidaire.

Autres questions sur le taux de logement sociaux et sur le projet urbain du Val.

Sur Eybens, le taux est de 22% au lieu de 25%. Il est prévu d'atteindre le taux réglementaire en 2021/2022 avec les futurs projets immobiliers.

Concernant le projet urbain du Val, il est revu, pour des raisons financières avec quelques changements par rapport au projet initial. Probablement une réhabilitation/extension de la maternelle, mais cela ne change pas sur le fond le fait qu'il faut vendre des terrains pour environ 110/120 logements. Une présentation des évolutions du projet sera organisée pour les habitants. Les modalités de concertation avec les habitants seront en lien avec une procédure de concours promoteur/architecte pour choisir le lauréat. La volonté de la Ville n'est pas de laisser les mains libres à un promoteur, mais d'assortir la vente d'exigences très précises en terme de qualité urbaine, architecturale et environnementale. La Ville souhaite que ce soit un lieu emblématique des nouvelles formes d'habiter et d'aménager (éco quartier, logements participatifs, intergénérationnel, qualité des espaces publics, limitation de la place de la voiture...)

Madame le Maire informe le public que le terrain SADA est à vendre et que c'est un projet d'envergure métropolitaine.

Au vu des baisses de dotations, les élus ont décidé de réduire l'ouverture de la piscine de 16 jours.

PROCHAIN CONSEIL DE VILLE
jeudi 7 avril 2017 à 18h30
Salle du Conseil Municipal (Mairie)

Collectifs reconnus par le Conseil de ville - au 7/2/2017

Un collectif peut être éphémère ou pérenne, thématique ou territorialisé...

Seuls quelques membres par collectif sont indiqués dans le tableau suivant

Collectifs mixtes (habitants et ville)		
NOM DU COLLECTIF	NOM DES REFERENTS HABITANTS	INTERLOCUTEUR VILLE
Collectif mixte Espace nature		Citoyenneté
Collectif mixte chiens		Citoyenneté
Collectif mixte avenue d'Echirolles		Citoyenneté
Atelier du faire ensemble	B Raffart	Centre social (Marion Scherrer)
Collectifs d'habitants		
Collectifs « voiries, déplacements, territoires, habitat... »		
NOM DU COLLECTIF	NOM DES REFERENTS HABITANTS	
Piétons cycles	Gérard Mennetrier, Rémy Jost	
Rue de la République	Sarah Routin, Joséphine Bugli	
Projet du Val	Caroline Gilouin	
Comité de quartier Nord	Bernard Jalabert	
Antennes Relais	Emmanuel Schneider	
Collectifs « festivités, lien social »		
NOM DU COLLECTIF	NOM DES REFERENTS HABITANTS	
Z'Eybinoiseries	H Cipra, P Pellegrini, ..	
Summer party		
Course d'orientation patrimoniale (BP 2016)	Sarah Routin, Joséphine Bugli	
Monnaie locale Le Cairn	Corinne Vialle, Grégory Lepez	
Collectifs « végétalisation »		
NOM DU COLLECTIF	NOM DES REFERENTS HABITANTS	
Incroyables comestibles (IC) Collectif du jardin des courges du Val	Non défini (nouveau collectif)	
IC Jardin place René Char	Jacques Penin	
IC place Dumézil	Jean-Luc Parel, Brigitte Douard, Rodney Coleman	
Zone verte des Ruies	Jacques Penin	
IC square Valmy	Jean-Claude Fernandez	
IC Jardin/espace fleuri du rucher des Arcelles (BP 2016)	Isabelle Mantoz	

Collectifs en sommeil	
Conseil de quartier Sud-Ouest	B. Haguët
Collectifs dissous	
Collectifs dissous par transformation	
NOM DU COLLECTIF	NOM DES REFERENTS HABITANTS
Comité d'échanges européens (<i>devenu une association</i>)	Sylvie Labbé-Lavigne
L'Abeille eybinoise (transformé en association)	Isabelle Mantoz
Autres collectifs dissous	
Conseil de quartier Sud-Est	
Kiosque Maisons Neuves	
Projet city stade Maisons Neuves	
Moitié terrain Bel Air	
Place Condorcet	
Incroyables comestibles jardinières place des Coulmes	

BP = collectif dont le projet a été validé en budget participatif